



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la consultation publique concernant les projets de règlements amendant les règlements d'urbanisme numéro 2006-493, 2006-498 et 2006-496, tenue au lieu des séances le vendredi 17 mars 2017, à 16 h 30, et à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste n° 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste n° 3

Sont absents :

Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste n° 4
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste n° 5
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste n° 6

Sont également présents le greffier, Monsieur Luc Lafontaine, Monsieur Éric Massie, urbaniste pour la firme EM Urbaniste-Conseil et Monsieur François Taché, directeur du Service de l'urbanisme.

1.0 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-654 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 TEL QU'AMENDÉ AFIN D'Y AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES SUR L'AMÉNAGEMENT D'UN QUAI**

Le Maire délègue à Monsieur Éric Massie, urbaniste, la responsabilité d'expliquer les modifications proposées et les conséquences de l'adoption du premier projet de règlement numéro 2016-654 amendant le règlement sur le zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y ajouter des dispositions réglementaires sur l'aménagement d'un quai.

Monsieur Éric Massie informe le public que ce règlement comporte des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.

Le Conseil invite les personnes physiques, les personnes morales, locataires et propriétaires de la Ville d'Estérel à se prononcer et à poser des questions sur ce projet de règlement.

Les personnes présentes posent des questions auxquelles Messieurs Massie et Taché répondent.

2.0 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-655 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 2006-498 TEL QU'AMENDÉ AFIN DE PERMETTRE L'ÉTUDE D'UNE DEMANDE CONCERNANT LA SUPERFICIE, LA LARGEUR, LA LONGUEUR, LES MATÉRIAUX ET L'EMPLACEMENT D'UN QUAI**

Le Maire délègue à Monsieur Éric Massie, urbaniste, la responsabilité d'expliquer les modifications proposées et les conséquences de l'adoption du projet de règlement numéro 2016-655 amendant le règlement sur les dérogations mineures numéro 2006-498 tel qu'amendé afin de permettre l'étude d'une demande concernant la superficie, la largeur, la longueur, les matériaux et l'emplacement d'un quai.

Monsieur Éric Massie informe le public que ce règlement ne comporte pas de dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.

Le Conseil invite les personnes physiques, les personnes morales, locataires et propriétaires de la Ville d'Estérel à se prononcer et à poser des questions sur ce projet de règlement.

Les personnes présentes posent des questions auxquelles Messieurs Massie et Taché répondent.



No de résolution
ou annotation

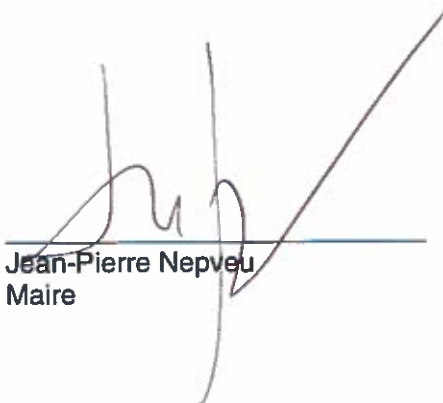
3.0 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-656 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2006-496 TEL QU'AMENDÉ AFIN DE DÉFINIR LES DOCUMENTS REQUIS LORS D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN QUAÏ**

Le Maire délègue à Monsieur Éric Massie, urbaniste, la responsabilité d'expliquer les modifications proposées et les conséquences de l'adoption du projet de règlement numéro 2016-656 amendant le règlement sur l'émission des permis et certificats numéro 2006-496 tel qu'amendé afin de définir les documents requis lors d'une demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un quai.

Monsieur Éric Massie informe le public que ce règlement ne comporte pas de dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.

Le Conseil invite les personnes physiques, les personnes morales, locataires et propriétaires de la Ville d'Estérel à se prononcer et à poser des questions sur ce projet de règlement.

Les personnes présentes posent des questions auxquelles Messieurs Massie et Taché répondent.


Jean-Pierre Nepveu
Maire


Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier